

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**27 juin 2017**

**N°2017\_06\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MAI 2017**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 30 mai 2017.

**COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Monsieur Christophe TRIGEARD de ses fonctions de conseiller municipal. Elle prend effet à compter de la date de réception du courrier, à savoir le 1<sup>er</sup> juin 2017. Monsieur le Préfet des Landes a été informé.

**N°2017\_06\_2 RECOMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe comme suit la liste des Commissions Communales, ainsi que leur composition.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de chaque commission :

<b>FINANCES</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth, TRIBOUT Véronique, SAINT-PÉ Gilles, SOUS Jacques, HARALAMBON Corinne, GARCIA Carlos, LESCOUZERE Lilian, ZANARDO Véronique.
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth, TRIBOUT Véronique, BAMGBAIYÉ Christelle.
<b>BATIMENTS - SECURITÉ (incendie et équipements)</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth, TRIBOUT Véronique, SOUS Jacques, GARCIA Carlos, FUMERO Christine, LESCOUZERE Lilian.
<b>VOIRIE - ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT</b>	SERFS Elisabeth, ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, TRIBOUT Véronique, SAINT-PÉ Gilles.
<b>ECONOMIE - URBANISME</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth, SAINT-PÉ Gilles, SOUS Jacques.
<b>ANIMATION - CULTURE - SPORTS</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth, TRIBOUT Véronique, SAINT-PÉ Gilles, SOUS Jacques, HARALAMBON Corinne, GARCIA Carlos, LESCOUZERE Lilian, ZANARDO Véronique, BAMGBAIYÉ Christelle.

<b>AGRICULTURE</b>	SAINT-PÉ Gilles, ESTEFFE Jean-Michel, SERFS Elisabeth.
<b>CIMETIERE</b>	SERFS Elisabeth, ZAMPROGNA Éric, TRIBOUT Véronique, SOUS Jacques, LESCOUZERE Lilian.
<b>ASSAINISSEMENT</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, SOUS Jacques, GARCIA Carlos.
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, TRIBOUT Véronique, SOUS Jacques, HARALAMBON Corinne, GARCIA Carlos, FUMERO Christine, BAMGBAIYÉ Christelle.
<b>GESTION SALLE DES FETES ET SALLE DE REUNION</b>	ESTEFFE Jean-Michel, SOUS Jacques, HARALAMBON Corinne, LESCOUZERE Lilian.

**N°2017\_06\_3 ENQUETE PUBLIQUE GAMA - Demande d'autorisation d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers – lieu-dit « Jouanlanne »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande formulée par la société GAMA relative à l'exploitation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers – lieu-dit « Jouanlanne » sur le territoire de la commune de Cazères-sur-l'Adour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Lilian LESCOUZERE) :

- ÉMET un avis favorable assorti de réserves relatives au rejet de poussières fines et de gaz de combustion se dispersant dans l'atmosphère au-dessus du bourg par vents ouest sud-ouest, même si les valeurs indiquées de ces rejets apparaissent très faibles par rapport aux objectifs de qualité définis par décret.

**N°2017\_06\_4 FETES PATRONALES 2017 - Mesures de sécurité à mettre en place**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre dans le cadre de l'organisation et de la sécurisation des fêtes patronales :

- Plots à installer le long de la RD 824 (au droit de la place), doublés d'une clôture de 2 mètres de hauteur, mais également mise en place d'un dispositif pour contrôler les accès rues de Navarre et rue de la République ;
- Gardiennage sur les 4 points d'entrée de la place plus 2 vigiles présents sur le cœur de fête ;

Compte-tenu de cette réglementation, la commune doit s'équiper.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- L'acquisition de 30 blocs en béton, pour un montant de 4 131 euros TTC ;
- De louer des grilles de chantier, pour un montant d'environ 700 euros TTC ;
- De faire appel à une société de gardiennage pour assurer la sécurité lors de cette manifestation.

## FETES PATRONALES 2017 – Comité de pilotage organisation

Il est décidé de mettre en place un comité de pilotage pour l'organisation des fêtes patronales, il est composé comme suit : DESBLANCS Francis ; SOUS Jacques ; ZAMPROGNA Eric ; SAINT-PÉ Gilles ; TRIBOUT Véronique ; LESCOUZERE Lilian ; HARALAMBON Corinne.

## FETES PATRONALES 2017 – Informations diverses

- Repas du vendredi soir : le préfet refuse que des véhicules stationnent devant les 2 entrées de la salle des fêtes, il faudra donc fermer l'accès aux 2 parkings.
- Course landaise du dimanche après-midi : à ce jour, la gendarmerie n'a pas répondu sur les mesures de sécurité à mettre en place.

## N°2017\_06\_5 ACQUISITION MACHINE A GLAÇONS - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la machine à glaçons installée à la salle des fêtes. Celle-ci ne fonctionne plus et les pièces détachées sont introuvables.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cet équipement est indispensable aux utilisateurs de la salle des fêtes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

1- De procéder à l'acquisition d'une nouvelle machine à glaçons ;

2- Les virements de crédits suivants :

- Section d'investissement

- chapitre 020 « dépenses imprévues » – dépenses :

- 2 000 €

- Article 2188 (autres immo corporelles – op° Ensemble Sports et Loisirs) – dépenses : + 2 000 €

## N°2017\_06\_6 CHAUFFE-EAU ECOLE - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le chauffe-eau de l'école. Celui-ci ne fonctionne plus et n'est pas réparable.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cet équipement est indispensable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De procéder au changement du chauffe-eau de l'école ;

- Les virements de crédits suivants :

- Section d'investissement

- chapitre 020 « dépenses imprévues » – dépenses : - 1 000 €

- Article 21312 (bâtiments scolaires) – dépenses : + 1 000 €

## N°2017\_06\_7 MAIRIE – CHOIX DU PARQUET

Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, présente aux conseillers municipaux les différentes options relatives au choix du parquet pour la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise MARQUE d'un montant de 7 326 euros HT (8 791,91 € TTC), pour la fourniture et la pose d'un parquet contrecollé de 14 mm.

## SIGNALETIQUE

Pour information, Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les panneaux signalétiques nécessaires (directionnels ; horaires mairie...) et précise qu'un réajustement sera nécessaire par rapport aux prévisions budgétaires.

## EPAREUSE

Des essais ont été effectués avec la machine que la commune projette d'acquérir.

Une discussion s'engage sur l'achat d'un modèle plus performant, donc plus cher et sur l'éventuelle délégation de ces travaux à une entreprise extérieure.

Ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion.

## N°2017\_06\_8 BATIMENTS – CHAUDIERES MAIRIE ET ECOLE

Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, informe les conseillers municipaux de la nécessité de procéder au remplacement des chaudières de la mairie et de l'école.

Il présente les devis établis par la SARL Sébastien LALANNE et par la SARL B LABARBE et G MANO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accepter les devis suivants :

- Mairie : SARL Sébastien LALANNE d'un montant de 8 489,51 HT (10 187,41 € TTC),
- Ecole : SARL B LABARBE et G MANO d'un montant de 9 055,72 HT (10 866,86 € TTC).

## N°2017\_06\_9 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique pour la période du 17 juillet 2017 au 31 août 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie hiérarchique C, pour la période du 17 juillet 2017 au 31 août 2017 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service : technique.

## DIVERS / INFORMATIONS

- Terrain MAÏSADOUR : La société Maïsadour a fixé le prix de vente à 30 000 euros, pour le terrain situé avenue de la Gare. La commune a signifié qu'elle n'irait pas au-delà de 22 000 euros.
- Le Pèlerinage cycliste Association Diocésaine de Dax fera une halte à Cazères le dimanche 9 juillet.
- Croix Rouge Française : Une campagne de sensibilisation aux dons aura lieu entre le 10 et le 18 juin 2017.
- SICTOM du Marsan : Le rapport d'activité 2016 a été adressé à la mairie.
- Ensemble Sports et Loisirs : L'entreprise JOIE a terminé les travaux de peinture (seules quelques retouches restent à faire). L'entreprise Claude BATS n'a toujours pas changé les bardages.
- Elections sénatoriales : Monsieur le Maire donne des précisions sur le déroulement de la séance du 30 juin 2017 qui sera consacrée à la désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 14 août 2017.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS